

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 21456

Numéro SIREN : 527 683 643

Nom ou dénomination : ADENIOR EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2019 sous le numéro de dépôt 16223

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ADENIOR EXPANSION
10 rue de l'Espérance
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : ADENIOR EXPANSION

Numéro RCS : 527 683 643

Numéro Gestion : 2011B21456

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 10 rue de l'Espérance
59100 Roubaix

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

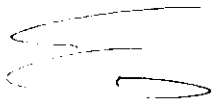
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 05/08/2019

Sous le numéro : 16223

Délivré à Lille Métropole le 21 août 2019

Le Greffier,



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Document obligatoire pour les entreprises
du Code général de commerce

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Désignation de l'entreprise : SARL ADEMOR EXPANSION

Durée de l'exercice précédent* : 12

Adresse de l'entreprise : 10 rue de l'Espérance 59100 ROUBAIX

Numéro SIRET* : 52768364300037

Néant ☐

Date de l'exercice : 31/12/2018

		Bruit		Amortissements, provisions		N°	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA						
	Frais d'établissement * AB			AC			
	Frais de développement * CX			CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF			AG			
	Fonds commercial (1) AH			AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	3 675		AK	3 675		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			AM			
	Terrains AN			AO			
	Constructions AP			AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	13 313		AU	7 839	5 473	
	Immobilisations en cours AV			AW			
	Avances et acomptes AX			AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			CT			
	Autres participations CU	75 950		CV		75 950	
	Créances rattachées à des participations BB			BC			
	Autres titres immobilisés BD			BE			
	Prêts BF			BG			
	Autres immobilisations financières* BH	1 143		BI		1 143	
TOTAL (II) BJ		94 081		BK	11 514	82 566	
ACTIF CIRCULANT*	Matières premières, approvisionnements BI			BM			
	En cours de production de biens BN			BO			
	En cours de production de services BP			BQ			
	Produits intermédiaires et fins BR			BS			
	Marchandises BT			BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV			BW			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	81 829		BY		81 829	
	Autres créances (3) BZ	203 394		CA		203 394	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB			CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD			CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	117 446		CG		117 446	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	5 887		CI		5 887	
	TOTAL (III) CJ	408 558		CK		408 558	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	502 639		IA	11 514	491 124	
Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an ; (3) Part à plus d'un an				CP		CR	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations							
Stocks :							
Créances :							

C'egid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03.20.66.16.40

Exercice clos le 31/12/2019
Date de clôture des comptes

Désignation de l'entreprise		SARL ADENIOR EXPANSION		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 002)	DA	2 002		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 780		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	241 807		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	81 050		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	335 841	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 891		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 430		
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 446		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régulier	Autres dettes	EA	23 513		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	155 282	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	491 124	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	155 282			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION				Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 320	FB		FC	6 320	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	435 156	FH		FI	435 156	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	441 476	FK		FL	441 476	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 057	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	390	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	443 925
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 745	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (4) (6 bis)*					FW	317 624	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 447	
	Salaires et traitements*					FY	69 146	
	Charges sociales (10)					FZ	17 128	
	DÉDOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	4 098
							GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	415 190	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 735	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	53 328	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	53 328	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	512	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	512	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	52 815	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	81 550	

(R) N° 018 - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Cegid Group

Formulaire obligatoire (art. 33 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☐	
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI		500	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(500)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices *		IK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL		497 253	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM		416 203	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN		81 050	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		2 353	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(6v) Dont transferts de charges	A1		390	
	(10v) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11v) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12v) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13v) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	{ obligatoires	A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cégid Group

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 33 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION				Néant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions			
				Consécutives à une réévaluation pluriannuelle au cours de l'exercice ou résultant d'immixtions en équivalence	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 675	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1	KM		KN	KO
		Installations, gares, agencements et aménagements divers	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	KS		KT	KU
				KV		KW	KX
				KY	9 900	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 413	LC	LD
		Emballages récupérables et divers		LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LJ	LM	
	TOTAL III		LN	13 313	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
		Autres participations		8U	76 450	8V	8W
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 143	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	77 593	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	94 581	OH	OJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Revalorisation légale ou évaluation par mise en équivalence				
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	IZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Installations, gares, agencements et aménagements divers		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	
		Autres immobilisations corporelles	Installations, gares, agencements et aménagements divers		IU	MM	MN	MO
			Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III		IV	NG	NH	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	MI	OW	
		Autres participations		IO	OX	OY	OZ	
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV		IB	NJ	NK	77 093	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		II	OK	OL	94 081	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Expert-comptable : COREX

1 rue Philippe Noiret 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Tél. 03.20.66.16.40

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SARL ADENIOR EXPANSION					Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 381	PF	293	PG	PH	3 675
Terrains		PI		PL		PK	PL	
Sur sol propre		PM		PN		PO	PQ	
Constructions		PR		PS		PT	PU	
Sur sol d'autrui		PR		PS		PT	PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	QC	
Autres		QD		QE		QF	QG	
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF	QG	
Immobilisations corporelles		QH	1 320	QI	3 300	QJ	QK	4 620
Matériel de transport		QH	1 320	QI	3 300	QJ	QK	4 620
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI	2 714	QJ	505	QK	QO	3 219
Emballages récupérables et divers		QI		QR		QS	QT	
TOTAL III	QU	4 034	QV	3 805	QW	QX	7 839	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	QY	7 416	QZ	4 098	QA	QB	11 514	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9	M1	N2	N3	N4	N5	N6	
TOTAL I								
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL II								
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Constructions	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. générales, agencements, aménagements des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Immobilisations corporelles	V8	V9	V1	V2	V3	V4	V5	
Matériel de transport	V8	V9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	W6	W7	W8	W9	W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	Y1			Y2			Y3	
TOTAL IV								
Total général (I+II+III+IV)	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Les opérations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL ADENIOR_EXPANSION**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3I	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice obligatoires : article 55 A
du Code de commerce

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION		Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut	A 1 an au plus
		1	2
		A plus d'un an	
		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
		1 143	1 143
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	81 829
	Créances représentatives de titres (dont non port à terme et prêts ou remis en garantie * (art. 55 A du Code de commerce))	ZI	81 829
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	État et autres collectivités publiques	VM	6 721
	Impôts sur les bénéfices	VB	21 017
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP	
	Divers	VC	175 194
	Groupe et associés (2)	VR	461
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	5 887
	Charges constatées d'avance	VT	292 254
	TOTAUX	VU	291 111
	1 143	VV	1 143
RENVOIS	(1) Montant des	VD	
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut	A 1 an au plus
		1	2
		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
		3	
		A plus de 5 ans	
		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	
à 1 an maximum à l'origine		VH	
à plus d'1 an à l'origine		8A	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	96 430
Personnel et comptes rattachés		8C	8 521
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 568
État et autres collectivités publiques		8E	
Impôts sur les bénéfices		VW	14 394
Taxe sur la valeur ajoutée		VX	
Obligations cautionnées		VQ	963
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	3 891
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 513
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	155 282
		VZ	155 282
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSTION		Néant ☐		Exercice N, clos le 31/12/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	81 050
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WD	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de l'exercice d'option			WE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WF	486
	Amendes et pénalités			WG	
	Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WH	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			WI	
	Charges financières (art. 212 bis) *			WJ	
	Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WK	
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WL		
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WM		
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WN		
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WO		
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WP		
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WQ		
Régime des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			WR	81 536	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.P. *				WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT	
Plus-values nettes à long terme				WU	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WV	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WW	
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				WX	50 662
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				WY	
Majoration d'amortissement *				XA	
Mesures d'incitation à l'investissement				XB	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				XC	
TOTAL I				XD	27 059
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				XE	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				XF	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				XF	27 059
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YG	3 815
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YH	81 536
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				XI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XI	
RÉSULTAT FISCAL : BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO

Libelló

Exercice N

Montant

CICE 2017

3 815

Formulaire 2058-B 2019
à compléter par les entreprises

Désignation de l'entreprise <u>SARL ADENIOR EXPANSION</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille(s) séparée(s))	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S et YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	YO	
	▼ ligne W1	▼ ligne W1	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.



Formule de déclaration de TVA
pour les entreprises

Designation de l'entreprise <u>SARL ADENIOR EXPANSION</u>				Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	181 407	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale ZB		
					{ - Autres réserves ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	60 400		Dividendes ZE		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions ZF		
	TOTAL I	0F	241 807		Report à nouveau ZG	241 807	
					TOTAL II	ZH	241 807
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J*			YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	Effets portés à l'escompte et non cédés				YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT	177 998	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	61 024	
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 156	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 437		ST	73 445	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	317 624	
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	573	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 874	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 447	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	88 296	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	59 707	
DIVERS	Montant brut des salaires *				0B		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: voir annexe 2052 (premier point 680 de l'annexe III au CGI)		Si non cocher 1 Sinon 0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotatrice				RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société reconnue comme telle n'ayant jamais été membre du groupe	JA	Mis values à 15 :	JK	Mis values à :	JL	
			Mis values à 19 :	JM	Imputations	JK'	
	Groupe résultant d'ensemble	JD	Mis values à 15 :	JN	Mis values à :	JO	
			Mis values à 19 :	JP	Imputations	JJ'	
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						
			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 et dans la notice n° 2058, NOF pour le régime de groupe.

Cegid Group

Formule de calcul des plus et moins-values
à destination des contribuables

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION		Néant				
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette (réévaluée)*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*	1 Parts sociales entre parent 01/01/2014	500				500
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
I - Immobilisations*	1	(500)		(500)		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement déduits ne rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements affectés aux éléments cédés mais excédant des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1972, 1988 et 1993, effective- ment antérieurement	+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets, faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20 Divers (détail à donner sur une note annexée)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 3)			(500)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 4)			(A)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)			(B) évaluation par taxes			
			(C)			

Cérol (ex-CP)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis (A), 208 C et 210-1 du CGI.



Formule de calcul des moins-values
du code pénal des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSTON Neant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② : 500

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^③ : 0

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^④ : 0

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		(4) - (5) + (6) - (7) - (8)
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
N-1						
N-2						
N-3						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4					
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme attribuées aux titres de SPV cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices closés à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2132.



Document transmis en vertu de l'article 1729 A du Code général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ADENTOR EXPANSION Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ADENIOR EXPANSION		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RI	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	441 476
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OI	
TOTAL 1		OX	441 476
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OII	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OII	
Subventions d'exploitation reçues		OI	2 057
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	390
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		NT	
TOTAL 2		OM	2 449
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	4 745
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	254 247
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OY	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	258 993
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			184 932
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE, pour tous établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-D11)		SA	184 932
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	441 476
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	0	1
		0	1
		2	0
		1	8
		GZ	3
		1	1
		2	2
		0	1
		8	
Date de cessation	HR		

Cygid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée, assurant de plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à joindre.

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans le calcul des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée, figurant à l'annexe 1, portées en ligne 01.

* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2012.

Document obligatoire
annexé à la déclaration
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
2

Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADENIOR EXPANSION

ADRESSE (voie) 10 rue de l'Esperance

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénoms	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital	BOUILLON	Gregory	25.02	501
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Titre (2)	Nom patronymique	Prénoms	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital	CROXO	Emilie	25.02	501
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
carte de l'Annexe III (art. 611)

N° de dépôt

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société2 (1)
2Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADENIOR EXPANSION

ADRESSE (voie) 10 rue de l'Espérance

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise : P1
 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes : P3
 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise : P2 4
 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes : P4 2 602

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénoms	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital	LEGER	Christophe	24,97	500
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
23/03/1982	75	PARIS	FRANCE	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
17	rue Agache	59110	LA MADELEINE	FRANCE
Titre (2)	Nom patronymique	Prénoms	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital	TOULEMONDE	Lionel	24,97	500
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	
16/10/1980	59	TOURCOING	FRANCE	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
89	rue de Londres	59420	MOUVAUX	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire
pour les sociétés de droit françaisListe des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital

1	(1)
1	

 Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 2 7 6 8 3 6 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADENIOR EXPANSION

ADRESSE (voie) 10 rue de l'Espérance

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

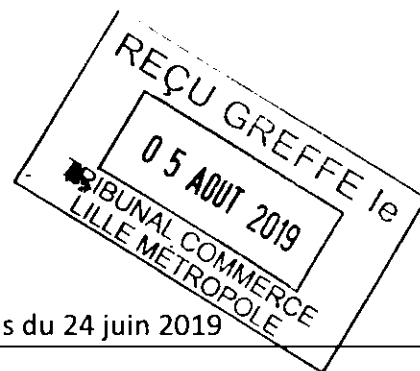
Forme juridique	SARL	Dénomination	ADENIOR PARIS		
N° SIREN (si société établie en France)	825032691	% de détention	20.00		
Adresse :	N° 12	Voie	rue de la Condamine		
	Code Postal 75017	Commune	PARIS		Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination	ADENIOR		
N° SIREN (si société établie en France)	492205356	% de détention	10.00		
Adresse :	N° 13	Voie	rue Jeanne Maillotte		
	Code Postal 59000	Commune	LILLE		Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	ADENIOR PRO		
N° SIREN (si société établie en France)	789371184	% de détention	70.00		
Adresse :	N° 10	Voie	rue de l'espérance		
	Code Postal 59100	Commune	ROUBAIX		Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	CHRISENIOR		
N° SIREN (si société établie en France)	529465536	% de détention	16.67		
Adresse :	N° 31	Voie	rue de Dunkerque		
	Code Postal 59280	Commune	ARMENTIERES		Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination	Entre Parenthèses		
N° SIREN (si société établie en France)	799569926	% de détention	10.00		
Adresse :	N° 445	Voie	Boulevard Gambetta		
	Code Postal 59200	Commune	TOURCOING		Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	COULEUR OPALE SERVICES		
N° SIREN (si société établie en France)	802411678	% de détention	25.00		
Adresse :	N° 7	Voie	rue Jean Jaurès		
	Code Postal 59140	Commune	DUNKERQUE		Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	AJ DOMICILE		
N° SIREN (si société établie en France)	527607279	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 31	Voie	rue du Général de Gaulle		
	Code Postal 59110	Commune	LA MADELEINE		Pays FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	ADENIOR BAILLEUL		
N° SIREN (si société établie en France)	791060643	% de détention	96.67		
Adresse :	N° 251	Voie	rue de Lille		
	Code Postal 59270	Commune	BAILLEUL		Pays FRANCE

Cupid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2-32.

Société à responsabilité limitée ADENIOR Expansion
Au capital de 2002€
Siège social : 10 rue de l'Espérance, 59100 ROUBAIX
RCS 527 683 643 LILLE METROPOLE



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 24 juin 2019

L'an deux mille dix neuf,

Le 24 juin 2019,

A 10 heures.

Les associés de la société ADENIOR Expansion au capital de 2002€ euros divisés en 2002 parts sociales, se sont réunis au siège social de la société situé 10 rue de l'Espérance à Roubaix (59100), sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par email ou remise en main propre contre décharge, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Grégory BOUILLON en sa qualité de co-gérant.

Sont présents :

- | | | |
|---|-----|---------------|
| - Mme Emilie CROXO, propriétaire de | 501 | part sociale, |
| - M. Grégory BOUILLON, propriétaire de | 501 | part sociale, |
| - M. Christophe LEGER, propriétaire de | 500 | part sociale, |
| - M. Lionel TOULEMONDE, propriétaire de | 500 | part sociale, |



Soit au total 4 associés présents, totalisant 2002 parts (soit un total de 100% du capital représenté)

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Approbation des comptes 2018 et affectation des bénéfices de l'exercice

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les décharges de réception des lettres de convocations ;
- la feuille de présence ;

1

CC B C

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée par email et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance et donne quitus à la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2018 et qui se chiffrent à 81 050 euros, de la manière suivante :

- 81 050€ seront affectés en « reports à nouveaux »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M Grégory BOUILLON pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Les gérants.

